Paysage

Bac Professionnel

AP Aménagements Paysagers

LYCEE
CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES

Tél. : 02 33 19 41 10
Fax : 02 33 19 41 19
legta.coutances@educagri.fr

www.campusagri.fr

CAMPUS METIERS NATURE

Des stages d'immersion dans les classes, d'une journée ou d'une demi-journée, sont systématiquement proposés à partir du mois de mars.

Bac Professionnel AP
Aménagements Paysagers

Une formation en 3 ans, de la 2nde à la Terminale, pour les élèves souhaitant travailler dans les entreprises de jardins & espaces verts ou en collectivités publiques.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Volume horaire équilibré** entre matières générales et enseignements professionnels.
- **Stages en entreprise** (6 semaines en 2nde, 16 semaines en 1ère et Terminale).
- **Chantiers école** dans l'établissement et avec nos partenaires.
- **Enseignements à l'Initiative de l'Établissement** [EIE] : consolidation théorique et approfondissements professionnels.

Une part importante des cours techniques est consacrée à l'étude de situations concrètes et à la connaissance de l'environnement socioprofessionnel des entreprises.

Les compétences professionnelles à acquérir portent sur l'approche du paysage, l'organisation et la gestion des chantiers, le fonctionnement et la maintenance des matériels, les techniques de création et d'entretien des espaces verts.

LES SPÉCIFICITÉS

En classe de 2nde : spécialité Nature, Jardins, Paysages, Forêts [NJPF].

Les élèves peuvent faire une période de 4 semaines de stage à l'étranger en fin de 1ère, évaluée dans le cadre de l'enseignement optionnel « Mobilité » et qui peut apporter des points en plus à l'examen.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Après une 3ème de Collège ou une 3ème de l'Enseignement Agricole.
- Admission possible directement en 1ère après une 2nde Générale et Technologique.
- Sur dossier dans tous les autres cas.

DÉBOUCHÉS POURSUITES D'ÉTUDES

Insertion directe dans la vie professionnelle
Entreprises de jardins & espaces verts, Collectivités ou Établissements publics.

Poursuites d'études
- En BTSA (majoritairement AP).
- En Certificat de Spécialisation.

DIPLÔMES MODALITÉS D'EXAMEN

Obtention du Bac Professionnel AP avec une grande part de Contrôles en Cours de Formation (CCF) organisés dans l'établissement et des épreuves nationales en fin de classe de Terminale.

LES PLUS DU CAMPUS

- Un atelier de pratique des aménagements paysagers (SITRAP).
- Un atelier agroéquipements.
- Une exploitation horticole avec un parc paysager.

LYCEE
CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES

Tél. : 02 33 19 41 10
Fax : 02 33 19 41 19
legta.coutances@educagri.fr

www.campusagri.fr

CAMPUS METIERS NATURE